

CFDT-EFRP - Barème intra-académique 2026 Orléans-Tours - fiche de calcul

Situation	Types de vœux	Bonifications	Mon barème
Ancienneté de service au 31/08/2025 (ou 01/09/2025 pour les stagiaires)	Tous les vœux	7 pts par échelon (14 pts pour 1° et 2° échelon Classe normale) <u>Hors-classe</u> : + 56 pts pour certifiés et assimilés ; + 63 pts pour agrégés+7 points par échelon <u>Classe exceptionnelle</u> : + 77 pts+7 points par échelon	
Ancienneté de poste au 31/08/2026	Tous les vœux	20 pts par an + 50 pts par tranche de 4 années	
Bonifications selon situation professionnelle antérieure			
Stagiaire ex-contratuel Ens public avec 1 an ETP sur les deux années précédentes	Tout poste dépt, acad, ZRD ou ZRA	• 150 pts pour un reclassement jusqu'au 3° échelon • 165 pts pour un reclassement à l'échelon 4 • 180 pts pour un reclassement à l'échelon 5 et plus	
Stagiaire ex-titulaire Education Nationale ou autre Fonction Publique	Tout poste dépt ou acad (pour les ex-TZR, le vœu ZRD de l'ancienne zone occupée doit figurer avant le vœu dépt)	1 000 pts	
Stagiaire " classique "	1 ^{er} vœu départemental, uniquement pour la première affectation	10 pts	
Mesure de Carte Scolaire (MCS) en étab ou ZR	Etab ou ZR (obligatoire), tout poste commune, dépt ou ZRD, acad	1 500 pts ou 1 500,5 pts si plusieurs MCS	
Affectation à temps complet dans les services académiques (sauf poste adapté)	Etab ou ZR (obligatoire), tout poste commune, dépt ou ZRD, acad	1 500 pts comme MCS si fin de fonctions, à partir affectation actuelle ou antérieure	
	Tout poste dépt ou ZRD dépt exercice ou dépt origine	1 000 pts si départ volontaire	
Changement définitif de corps suite à un détachement de droit ou sur autorisation et Réintégration (aussi pour poste en GRETA supprimé)	Tout poste dépt ou acad (pour les ex-TZR, le vœu ZRD de l'ancienne zone occupée doit figurer avant le vœu dépt), jusqu'au retour dans le dépt ou la ZRD	1 000 pts	
Changement définitif de discipline	Ancien étab , tout poste dans la com, le GEO, le dépt, la ZRD correspondante, acad ou ZRA	1 000 pts	
Agrégé	Tout type de vœu portant sur des lycées. Non prise en compte en cas d'extension.	90 pts, cumulables avec bonifications familiales	
Bonifications selon exercice antérieur			
Exercice (5 ans) en éducation prioritaire	Tout poste dans une commune, ou un vœu plus large	• en REP : 200 pts • en REP+ : 400 pts	
Exercice en EREA	Tout poste dans une commune, ou un vœu plus large	150 pts à partir de 5 années	
	Tous les vœux	20 pts par an + 20 pts par tranche de 4 ans	
Exercice sur des fonctions de remplacement	Tout poste pour un seul dépt	70 pts de stabilisation (sur dépt de la ZR, ou autre si 3 mois au moins exercice, sauf si affectation hors zone obtenue après révision affectation)	
Mobilité disciplinaire et fonctionnelle	Tout poste commune, GEO, ou ZRE	60 pts après 3 ans d'exercice effectif	
	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	90 pts après 3 ans d'exercice effectif	
Bonifications selon situation individuelle ou familiale			
Rapprochement de conjoint (RC) ou Autorité parentale conjointe (APC)	Tout poste commune, GEO, ou ZRE	30,2 pts + 100 pts par enfant (moins de 18 ans au 31/08/2022) à charge	
	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	90,2 pts + 100 pts par enfant (moins de 18 ans au 31/08/2022) à charge	
Mutation simultanée (MS) pour conjoints : 2 titulaires ou 2 stagiaires	Tout poste dépt ou acad, ZRD ou ZRA	de 100 pts (pour 1 an) à 450 pts (pour 5 ans et plus) selon nombre d'années de séparation. L'année en cours compte.	
Dossier médical (RQTH agent, conjoint ou enfant)	Vœux larges	100 pts ou 1 000 pts sur avis médical (non cumulables sur un même vœu)	
Département préférentiel	Tout poste dans le dépt identifié à la 1 ^{re} demande	20 pts par an, à partir 2 ^e demande sans bonifications familiales	

tout poste correspond à * sur Siam ; GEO = groupement de communes ; ZRE = zone de remplacement ; ZRD = toutes celles d'un département ; ZRA = toutes celles de l'Académie